



Dois-je subir les erreurs de facture de gdf suiez???

Par **cyn06**, le **12/08/2009** à **17:28**

Bonjour, n'il y a 2 mois de cela, gaz suiez m'envoie une facture de 211 euros, et aujourd'hui j'ai encore reçu une facture de 263 euros. pour les deux factures, il s'agit de récapitulatif de 2007/08 et 2009. le responsable m'a signalé que l'erreur venait bien de leur part, car lors de la signature du contrat, il était stipulé des mensualités. Hors il y a 1 ans les mensualités ne se sont pas débités de mon compte. il est vrai que ces prélèvements ne m'ont pas sauté aux yeux. alors j'ai payé le 1er récap. mais dois je payé le second car il y a eu erreur de leur part, puique j'ai les échanciers et sur mes factures il y a le relèver de compte automatique .

Par **Berni F**, le **12/08/2009** à **18:27**

Bonjour,rnrnrnje comprends que les sommes qu'on vous demande correspondent à vos consommations.rnrnla prescription dans ce genre de cas étant de deux ansrnrn<http://snipurl.com/pqma7> [www_legifrance_gouv_fr] rnrnj'en conclu que vous leur devez effectivement les sommes qu'ils vous demandent.rnrnrnde plus, vous n'évoquez pas de préjudice particulier lié a leur erreur, je ne vois donc aucune raison qui puisse justifier un refus de paiement.